

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2026 19:30

En exercice : 33
Présents : 32
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
21/05/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Alexandra BITEAU

N° interne de l'acte :
D07_05_2026

jeudi 28 mai 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières _ La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlene RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés

Johann PASQUEREAU

Membres Absents :

Evolution au 1er juillet 2026 des loyers pour les logements communaux gérés par Vendée Habitat

Monsieur le Maire rappelle que Vendée Habitat gère plusieurs logements appartenant à la Commune. Cet organisme s'est récemment rapproché de la collectivité afin de connaître la décision prise en matière d'orientation des loyers pour 2026.

Monsieur le Maire indique que Vendée Habitat a appliqué pour les logements lui appartenant une révision mensuelle en fonction du diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement. Ainsi il propose une augmentation de 1.04 % pour les logements sauf pour les logements classés en DPE F et G qui n'augmentent pas conformément à l'article 17-1 de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. Cette augmentation est basée sur l'indice de référence des loyers 2^{ème} trimestre 2025.

Monsieur le Maire, suite à l'avis de la commission finances, propose de suivre cette orientation et d'appliquer aux logements communaux gérés par Vendée Habitat une hausse du loyer mensuel de 1.04 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Le Secrétaire de séance,

Alexandra BITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 05/06/2026